

Communiqué du Conseil de la Concurrence relatif au projet de concentration concernant l'acquisition du contrôle exclusif de la société « TKH France SAS » par la société « SCS Wityu Holding », à travers l'acquisition de la totalité des actions du capital social et des droits de vote y afférents

Conformément à l'article 13 de la loi n°104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, tels qu'ils sont modifiés et complétés, le Conseil de la Concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n°2 -14-652 pris pour l'application de la loi n°104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence, tels qu'ils sont modifiés et complétés.

Noms des entreprises et groupes concernées :

- L'acquéreur : La société « SCS Wityu Holding » ;
- La cible: La société « TKH France SAS ».

Nature de l'opération

- Acquisition du contrôle exclusif ;

Secteurs économiques concernés

- Commercialisation des câbles.

Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations

10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 03 juillet 2023

RÉSUMÉ NON CONFIDENTIEL DE L'OPÉRATION FOURNI PAR LES PARTIES

Le Conseil de la Concurrence a reçu la notification d'une opération de concentration économique concernant le projet d'acquisition par la société « SCS Wityu Holding », appartenant au groupe « Argos Wityu », du contrôle exclusif de la société « TKH France SAS », active dans le secteur de la commercialisation de câbles.

Fait à Rabat le 22/06/2023